LISTE DES PIECES

CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

0- Pièces administratives

Procédure

- 16/07/2025 Arrêté d'ouverture de l'enquête publique unique
- 16/06/2025 Délibération de la CC Lacq-Orthez 2ème arrêt du projet de PLUi
- 11/02/2025 Délibération de la CC Lacq-Orthez arrêt du projet de PLUi et tirant le bilan de la concertation
  Annexe : bilan de la concertation
- 27/01/2025 Délibération de la CC Lacq-Orthez modification des Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques
- 25/03/2024 Délibération de la CC Lacq-Orthez débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 25/09/2023 Délibération de la CC Lacq-Orthez adoption du diagnostic et de ses enjeux
- 26/09/2022 Délibération de la CC Lacq-Orthez prescription du PLUi et modalités de concertation

Pièces administratives relatives à l'enquête publique

- Textes régissant l'enquête publique
- Note de présentation non technique PLUI
- Courrier du Président de la CC LACQ-ORTHEZ : demande de dérogation préfectorale, en l'absence de SCOT, au principe de constructibilité limitée
- Attestation 2ème parution presse de l'avis d'ouverture d'enquête publique
- 2ème parutions presse Avis d'enquête publique
- Attestation d'affichage des mesures de publicité pour l'enquête publique
- 1re parutions presse de l'avis d'ouverture de l'enquête publique
- Avis d'enquête publique (visuel Affiche A2)
- Décision du Tribunal Administratif désignant la commission d'enquête
- Attestation d'affichage délibération portant 2ème arrêt du PLUi
- Parution presse La République du 22/07/2025 Avis 2ème arrêt du projet de PLUi
- Attestation d'affichage délibération portant arrêt du PLUi
- Parution presse La République du 7/03/2025 Avis d'arrêt du projet de PLUi
- Attestations presse parutions de la clôture de la concertation
- Parutions presse La République et Sud-Ouest du 08/10/2024 annonçant la clôture de la concertation au 22/10/2024
- Attestation d'affichage délibération de prescription du PLUi
- Parutions presse La République du 8 & 9/10/2022 / Sud-Ouest du 8/10/2022 Avis prescription du projet de PLUi

1- Rapport de Présentation :

1.A – Etat Initial de l'Environnement et Diagnostic Socio-Economique

1.B – Justification et Évaluation environnementale
Résumé non technique de l'évaluation environnementale

1.C – Annexes au rapport de présentation :

1.C.1 : Amendement Dupont

1.C.2 : Atlas du potentiel densifiable

1.C.3 : Atlas cartographique de l'évaluation environnementale

1.C.4 : Atlas des emplacements réservés

1.C.5 : Atlas des prescriptions graphiques

2- Projet d'Aménagement et de Développement Durable

3- Les Orientations d'Aménagements de Programmation

3.A – OAP sectorielles et OAP thématiques patrimoine et tram

e verte et bleue

3.B – OAP thématique commerce et artisanat

4- Règlements

4A – Règlement graphique à l'échelle du territoire et par communes :

ABIDOS, ABOS, ARGAGNON, ARNOS, ARTHEZ-DE-BÉARN, ARTIX, BAIGTS-DE-BÉARN, BALANSUN, BELLOCQ, BÉSINGRAND, BIRON, BONNUT, BOUMOURT, CARDESSE, CASTEIDE-CAMI, CASTEIDE-CANDAU, CASTÉTIS, CASTETNER, CASTILLON-D'ARTHEZ, CESCAU, CUQUERON, DOAZON, HAGETAUBIN, LAÀ-MONDRANS, LABASTIDE-CÉZÉRACQ, LABASTIDE-MONRÉJEAU, LABEYRIE, LACADÉE, LACOMMANDE, LACQ, LAGOR, LAHOURCADE, LANNEPLAÀ, LOUBIENG, LUCQ-DE-BEARN, MASLACQ, MESPLÈDE, MONEIN, MONT, MOURENX, NOGUÈRES, ORTHEZ SAINTE-SUZANNE, OS-MARSILLON, OZENX-MONTESTRUCQ, PARBAYSE, PARDIES, PUYOÔ, RAMOUS, SAINT-BOÈS, SAINT-GIRONS-EN-BÉARN, SAINT-MÉDARD, SALLES-MONGISCARD, SALLESPISSE, SARPOURENX, SAULT-DE-NAVAILLES, SAUVELADE, SERRES-SAINTE-MARIE, TARSACQ, VIELLENAVE-D'ARTHEZ, VIELLESÉGURE

4B – Règlement écrit

5- Annexes :

5.A – Servitude d'Utilité Publique

- Canalisations
- Communications
- Energies
- Mines et carrières
- Patrimoine culturel
- Patrimoine naturel
- Sécurité publique

5.B – Réseaux

- Plan d'ensemble Adduction en eau potable
- Plan d'ensemble Assainissement eaux usées

5.C – Nouveaux périmètres des PDA

- Porter à connaissance
- Dossier de proposition des périmètres délimités des abords
- Plans des périmètres de protection actuels AC1 / Plans des périmètres délimités des abords proposés :

  - Cartes Arthez-de-Béarn – Chapelle de la Commanderie de Caubin
  - Cartes Artix – La Castanhère
  - Cartes Bellocq – Le Château
  - Cartes Biron – Château de Brassalay
  - Cartes Lucq-de-Béarn – Eglise de l'ancienne abbaye
  - Cartes Monein – Eglise Saint-Girons
  - Cartes Orthez – 8 monuments historiques
  - Cartes Orthez – Château de Baure
  - Cartes Sault-de-Navailles – Tour et vestiges du château de Sault

Risque inondation

Taux taxe Aménagement

6- Avis des Personnes Publiques Associées/Consultées

- Liste des Personnes Publiques Associées / Consultées
- Avis MRAe
- Avis des Communes
- Avis des Personnes Publiques Associées et Consultées
- Réponses (éléments d'explication, de justification et propositions) aux avis reçus dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées.
- Réponses (éléments d'explication, de justification et propositions) à avis reçu dans le cadre de la consultation de la MRAe.

- **Avis du Préfet : demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du Code de l'urbanisme**

7- Dossier d'abrogation des 32 cartes communales

ABOS, ARGAGNON, ARNOS, BALANSUN, BIRON, BONNUT, BOUMOURT, CARDESSE, CASTEIDE-CAMI, CASTEIDE-CANDAU, CASTILLON-D'ARTHEZ, CESCAU, DOAZON, HAGETAUBIN, LAÀ-MONDRANS, LABEYRIE, LAHOURCADE, LANNEPLAÀ, LUCQ-DE-BEARN, OS-MARSILLON, OZENX-MONTESTRUCQ, RAMOUS, SAINT-BOÈS, SAINT-GIRONS-EN-BÉARN, SAINT-MÉDARD, SALLES-MONGISCARD, SALLESPISSE, SARPOURENX, SAUVELADE, SERRES-SAINTE-MARIE, TARSACQ, VIELLENAVE-D'ARTHEZ.